

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 50 (1979)

Heft: 3: Locaux socio-culturels dans les communes

Artikel: Stratégie pour l'aménagement et l'équipement de la place Neuve à Delémont

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824640>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Stratégie pour l'aménagement et l'équipement de la place Neuve à Delémont

Principe de l'étude : une ébauche, une esquisse

Le projet que le CCRD présente dans le cadre du concours de l'Université populaire jurassienne n'a qu'une ambition : proposer une démarche de réflexion constamment ouverte et susceptible d'être modifiée dans tous les secteurs de son élaboration et dans toutes les étapes de sa réalisation.

C'est pourquoi, à partir d'un inventaire global de « l'infrastructure culturelle » de la ville, nous avons dégagé une proposition d'étude qui ne ressemble en rien à un équipement socio-culturel traditionnel, puisqu'il s'agit d'une place située au cœur de la vieille ville de Delémont.

Nous avons voulu respecter la constante pluralité et « modelabilité » à travers la présentation même du dossier qui demeure plus proche de l'ébauche que du projet d'étude.

Genèse de l'action

Outre l'intérêt qu'une institution telle que le CCRD peut porter à un concours sur le thème : « Aménagement de locaux et d'équipements socio-culturels intégrés dans les communes », un deuxième élément conditionnera notre participation. En effet, plusieurs interpellations au Conseil de ville portèrent sur une intervention souhaitable des pouvoirs publics à la place Neuve — interdiction de la circulation et du stationnement des véhicules par exemple.

Développement et cheminement de l'idée

A l'occasion d'une séance de travail du comité, les membres décident la partici-

pation effective du CCRD au concours- animation de l'Université populaire jurassienne.

Une première convocation devait réunir toutes les personnes intéressées par le thème de l'étude à entreprendre : architectes, urbanistes, enseignants, assistants sociaux, représentants du CCRD et de ses commissions de travail — théâtre, musique, cours extra-scolaires, etc. — représentants des autorités municipales, etc.

Le groupe, convié à un premier entretien, examine et étudie les modalités et les conditions du concours.

Le processus et la démarche sont arrêtés : procéder à un inventaire des activités culturelles et des instruments socio-culturels existant à Delémont, puis tenter de répertorier tous les problèmes y relatifs.

Inventaire et répertoire des instruments culturels et de loisirs à Delémont

Lecture : Bibliothèque de la ville, Bibliothèque des jeunes.

Spectacle, théâtre, musique : halle de gymnastique du Château, caveau, aula du Collège, aula du Gros-Seuc, Ecole normale, Ecole jurassienne de musique, Centre protestant, église Saint-Marcel, temple protestant, Home La Promenade, Cave à jazz, Restaurant Saint-Georges, Restaurant du Soleil, Halle des expositions (Comptoir), rues et places de la ville (par exemple la place Neuve).

Remarques : équipements techniques vétustes, loges et douches inexistantes, prix de location élevé, problème gradins et podium polyvalent.

Séminaires et réunions de groupes : écoles, Centre protestant, Centre Saint-François, Hôtel Central.

Activités de création libre, artisanat, etc. : ancien Orphelinat, salles de travaux des écoles, Atelier 76, locaux de la protection civile, Home La Promenade, Foyer jurassien, Ecole normale, Gros-Seuc.

Remarques : outillage, organisation, contrôle, responsabilités, concierges.

Conférences, cours, etc. : aulas et salles des écoles, salle du Conseil de ville, caveau, Centre Saint-François, Cafés et Restaurants Central, Buffet, Midi, Soleil, Saint-Georges, Bœuf.

Remarque : concierges.

Télévision, radio, disques : studio vidéo de l'Ecole normale, installation vidéo du Gros-Seuc.

Remarque : voir pour ouvrir aux institutions et groupements organisés.

Cinéma : Lido, Apollo, Gros-Seuc, Collège, Ecole normale, Ecole de commerce, Château.

Remarques : 35 mm., salles pour exploitation commerciale.

Rencontres ouvertes : lieu pratiquement inexistant.

Sports : halles du Château, du Collège, du Foyer, du Gros-Seuc, terrains de la Communance, des Traversins, du Righi, du Pré-Rose, de Saint-François ; piste Vita ; piscines communale, de l'hôpital, du Foyer jurassien.

Jeux individuels : Ludothèque.

Expositions : Galerie Paul Bovée, Caveau du Château, Home La Promenade, halles

de gymnastique, aulas des écoles, Halle du Comptoir ; éventuellement expositions en plein air dans les rues, parcs, jardins du Château, etc.

Pein air : jardins d'enfants.

Polycopie, impression : Ecoles normale, de commerce, professionnelle, atelier de sérigraphie du CCRD.

Choix et priorité : présentation des trois projets d'étude

A partir de l'inventaire, trois sujets ont été retenus pour une analyse :

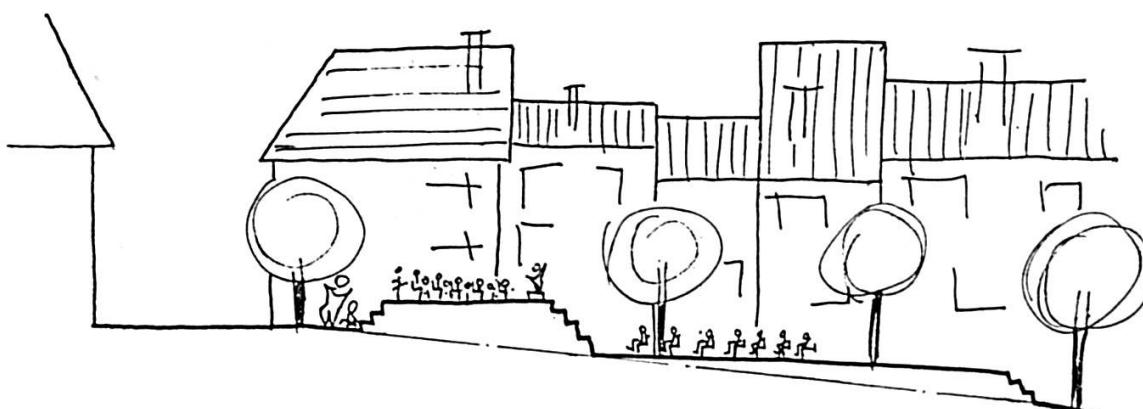
— Halle du Comptoir delémontain : ce bâtiment neuf présente un intérêt évident pour les possibilités de polyvalence qu'il offre : expositions, spectacles, festivals de musique, ateliers de création, etc.

En fonction de son architecture, il serait concevable d'aménager un équipement complet de salle de spectacle.

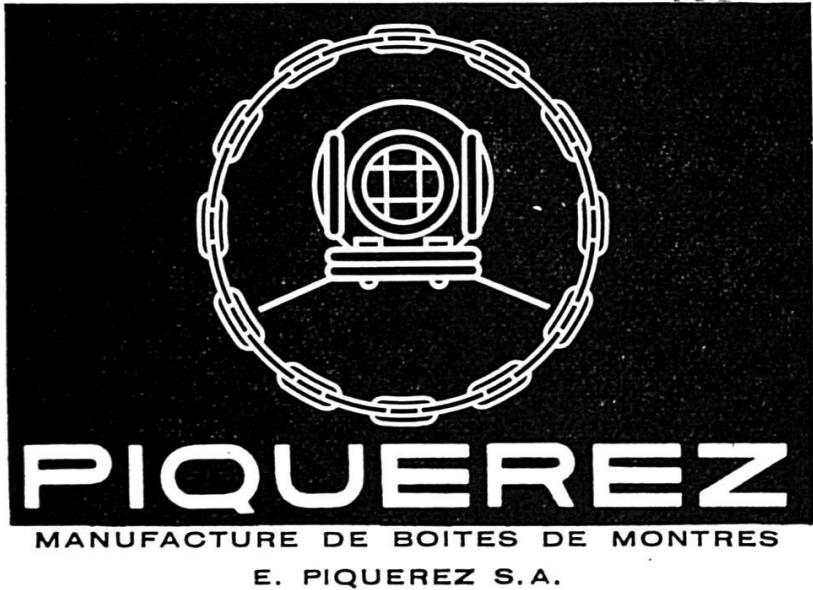
Toutefois cette proposition n'est pas retenue, car le bâtiment est une propriété privée.

— Etude d'un centre d'accueil et d'information CCRD contenant les composantes suivantes :

- permanence et secrétariat du CCRD et de l'UP ;
- bureau d'information et lieu de rencontre ;
- cafétéria : accueil discussions, conférences, lectures, rencontres, etc. ;



Une possibilité d'aménagement de la place Neuve.



- Révisions
- Expertises comptables et judiciaires
- Organisation et tenue de comptabilités
- Révisions de comptes communaux et paroissiaux
- Conseils en matière fiscale
- Constitutions, liquidations et organisations de sociétés

FIDUCIAIRE PROBITAS SA



Membre de la Chambre suisse des sociétés fiduciaires
et des experts-comptables

2500 Biel

3, rue Hugi

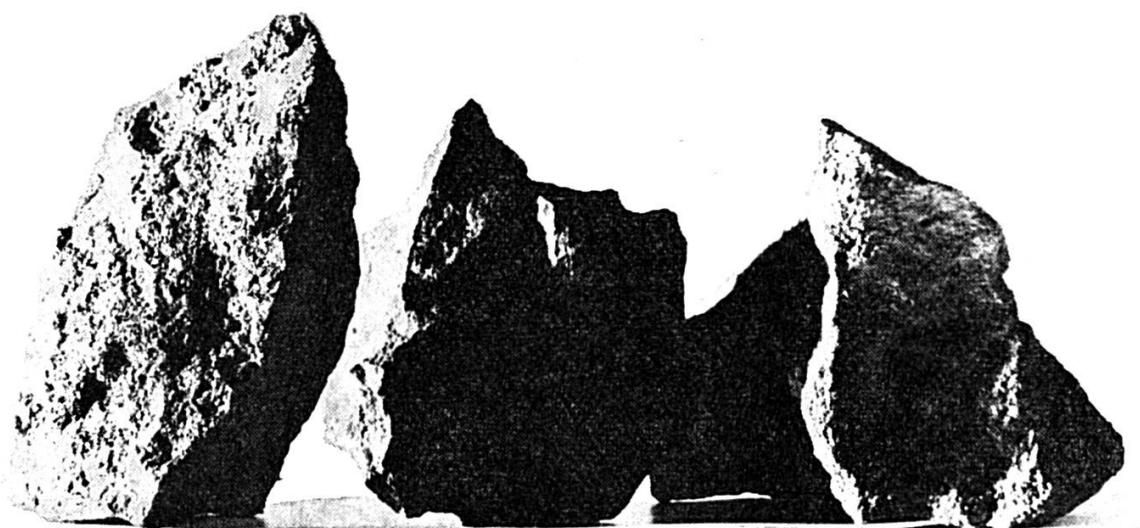
Tél. 032 23 77 11

2900 Porrentruy

6, rue Achille-Merguin

Tél. 066 66 48 49

1851



La route du progrès est parsemée d'obstacles. Que ce soit en médecine, dans l'alimentation, les matériaux nouveaux ou la protection de l'environnement, l'industrie chimique cherche à les franchir. Son travail systématique nous permet de progresser pas à pas.

Ciba-Geigy exerce ses activités dans les domaines suivants:
Colorants et produits chimiques
Pharmaceutiques
Produits agrochimiques
Matières plastiques et additifs
Matériel photographique
Produits pour le ménage, le jardinage et les soins corporels

CIBA-GEIGY

- locaux polyvalents pour ateliers de travail.

Ce projet n'est pas retenu, car l'implantation actuelle du CCRD, son budget et sa politique à moyen terme ne permettent pas d'envisager une telle réalisation.

- La troisième idée, issue de l'inventaire, suscita rapidement un nombre important de propositions et d'inventions. Dans cet éventail, un consensus s'opéra sur une conception générale : stratégie pour l'aménagement et l'équipement favorisant la transformation en zone piétonne, lieu de rencontre, de détente et de repos de la place Neuve.

Le groupe retient ce sujet d'étude.

Un choix... il s'impose avec évidence

Place Neuve, premier cru

« Toute modification, tout changement (suppression de la circulation, équipements élémentaires, etc.) de la place Neuve ne seront réalisés qu'avec l'accord et la participation de la population du quartier et des autorités.

» Le quartier pourrait se structurer en une collectivité compétente et reconnue par l'autorité communale. Cet organe aurait pouvoir de décision sur l'évolution de la stratégie. »

L'animation doit partir d'un état initial brut

Mesures :

- supprimer la circulation des véhicules à moteur (périodiquement ou en permanence) ;
- autoriser toute forme d'animation ;
- création d'un mobilier cinétique (mobile).

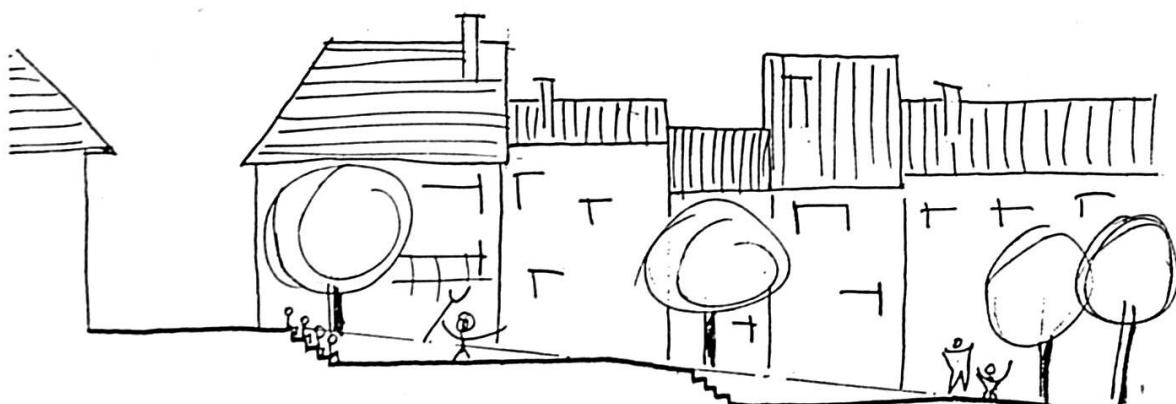
Mise en place d'un système évolutif

Mesures :

- fixation d'un mobilier urbain ;
- modification du sol et de son traitement (minéral et végétal) ;
- « privatisation » des espaces en bordure des façades (incitation à l'animation commerciale vers l'extérieur) ;
- protection périodique contre les intempéries (parapluie, tente, toile escamotable) ;
- modification de la substance des immeubles avoisinants rendant les devantures attractives et commerciales.

Exemple de moyens d'intervention d'animation

- Mousquetons dans façade, cable plus toile, poteau alu contre façade ;
- parapluie, éclairage, spots podium mobile ;
- arbres, plantation, verdure ;
- jeux enfants, patin à roulette ;
- jeux adultes (échecs, pétanque) ;
- terrasse bistrot ;
- exonération des taxes, aménagement extérieur à inciter (stores, lampes) ;



Une autre possibilité d'aménagement de la place Neuve.

- mimes, fanfares, théâtre, musique ;
- kiosque à musique, manège ;
- expositions (sculptures, affiches) ;
- meetings politiques ;
- tableau informatif de la ville ;
- cabine téléphonique ;
- tableau à dessin permanent ;
- bal musette ;
- pataugeoire, patinoire ;
- stores aux façades des bistrots ;
- marché aux puces ;
- foire aux livres ;
- marché aux légumes, foire ;
- ruisseau ;
- concours sportifs (judo, boxe, gymnastique).

Stratégie pour une animation

On observe une tendance générale au déclin de la fonction d'habitation des centres urbains. Les raisons en

sont multiples : désagrément du bruit et de la pollution, insécurité, manque d'espace de jeux, inconfort et vétusté, etc.

L'habitant, mais aussi l'ambiance urbaine ont tout à gagner du maintien des logements du centre. L'apport de passants, même si ceux-ci ne sont pas des chalands, contribue à augmenter la foule, et, partant, l'animation.

Pour le maintien des logements au cœur de la ville, il faut rendre celle-ci habitable en créant un environnement attractif, en rendant tout ou partie de la ville aux piétons, aux gosses, aux personnes âgées.

L'espace de loisir doit s'intégrer dans les autres espaces, car ses activités doivent se combiner harmonieusement avec les autres activités humaines.

L'encouragement des activités ludiques et culturelles, comme l'occupation des retraités et les jeux des enfants, s'avère nécessaire et doit être étroitement intégré dans l'agglomération pour échapper à l'artificiel.



La place Neuve.

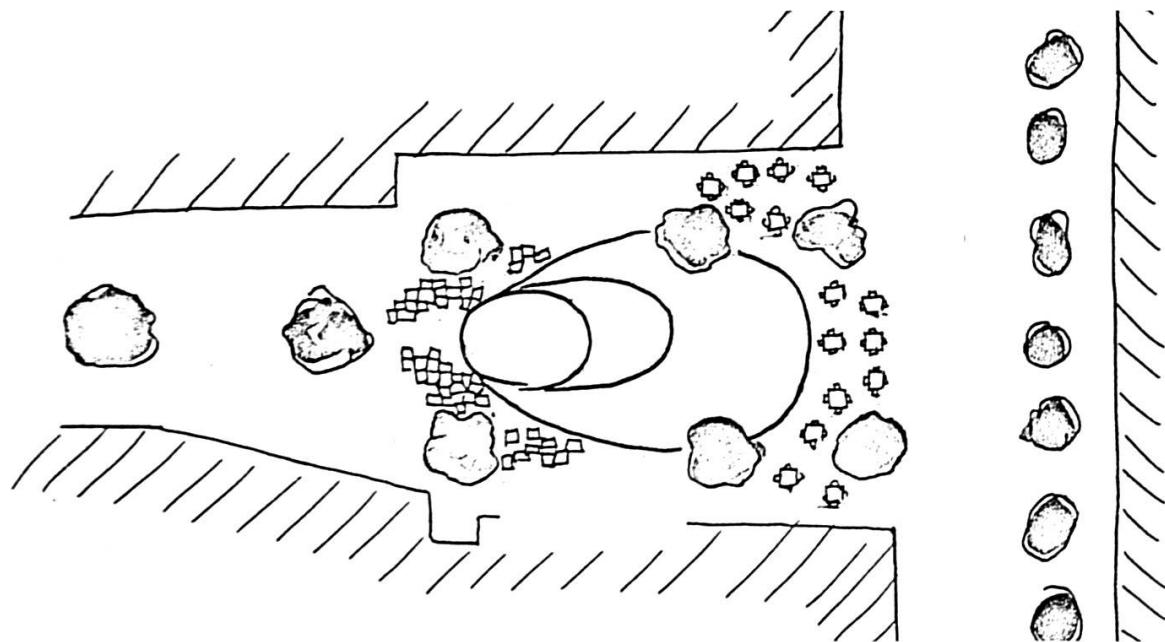
« La ville peut s'emparer des significations existantes, politiques, religieuses, philosophiques. Elle s'en saisit pour les dire, pour les exposer par la voie — ou par la voix — des édifices, des monuments, et aussi par les rues et places, par les vides, par la théâtralisation spontanée des rencontres qui s'y déroulent, sans oublier les fêtes, les cérémonies. »

H. Lefebvre

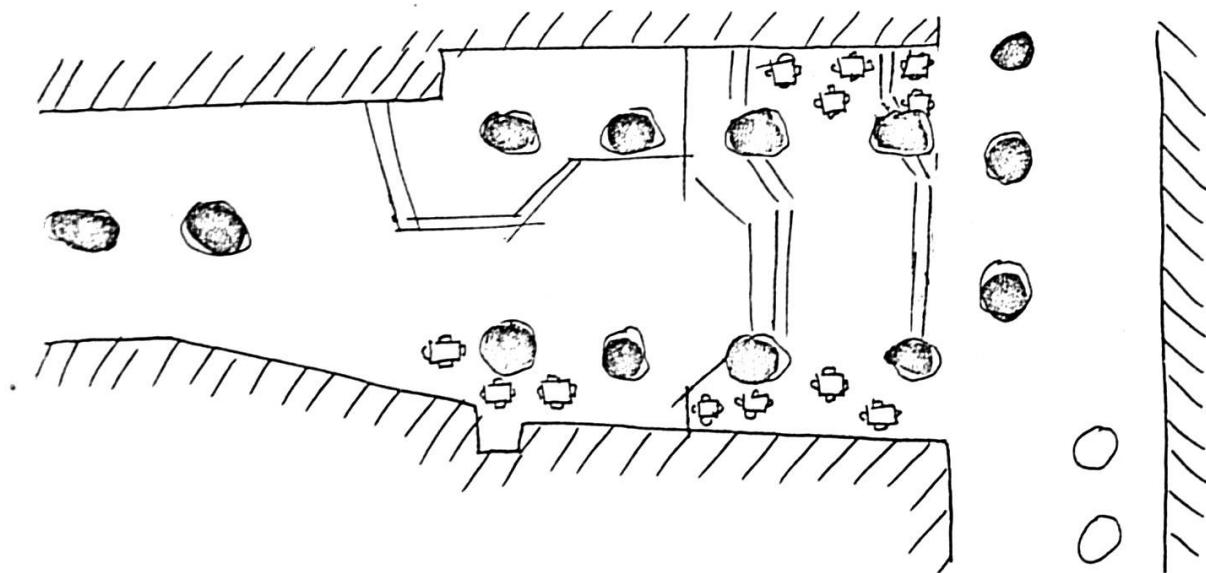
La rue est le lieu privilégié du contact, de l'échange et de la créativité.

Au niveau de l'espace vécu, la rue nous ménage de perpétuelles surprises, le « coin de rue », les places fermées, les fontaines, les arbres isolés, etc. Tous ces éléments qui ont fait et qui font encore la ville, sont le lieu privilégié d'un jeu perpétuel, jeu de rencontre, de hasard.

1. Réhabiliter et mettre en valeur par les actions d'animation.
2. Utiliser un espace privilégié et gratuit.



Deux exemples d'aménagement de la place Neuve.



3. Localiser l'action sur un point stratégique — au cœur de la ville — offrant toutes les commodités externes (accès, stationnement, hôtellerie, cafés, administrations communale et cantonale, commerce, beauté du lieu, etc.).
4. Partir d'un acquis, soit d'une forme primaire d'animation (terrasse de bistrot, marché et foire, lieu de rencontre naturel des enfants) afin de ne pas forcer l'animation, mais de la développer.

La réalité et l'avenir immédiat

Les esquisses présentées ci-joint montrent quelques propositions d'aménagement et d'équipement de la place Neuve. Selon les principes définis, des projets fondamentalement différents, émanant des partenaires intéressés (population du quartier, groupe de travail du CCRD, commission municipale de l'urbanisme, etc.) peuvent être pris en compte.

Toutefois, les garanties de succès d'une telle politique supposent une démarche

progressive dont les étapes seront ratifiées par les autorités compétentes :

Etape 0: situation actuelle : suppression de la circulation les matins de marché (mercredi et samedi).

Etape 1: suppression de la circulation sur la place les mercredi et jeudi toute la journée : zone piétonne.

Etape 2: mise à disposition de places de repos et ouverture de terrasses de café — selon une réglementation à déterminer avec les restaurateurs — les jours de fermeture à la circulation.

Etape 3: idem, plus suppression de la circulation le dimanche. Des propositions d'animation, tels des jeux collectifs pour enfants et adultes peuvent intervenir à ce niveau.

Etape 4: fermée toute la semaine à la circulation, la place est réservée aux possibilités d'animation inventoriées plus haut, sous le titre « Moyens d'intervention d'animation ».

Delémont, mars 1977.

Jugement de la commission d'experts

Le groupe de Delémont propose l'aménagement de la place Neuve située au centre de la vieille ville.

La commission constate que le projet est le fait de 6 personnes seulement, dont 3 sont engagées professionnellement dans l'animation, et que l'identification des besoins par la population elle-même n'a pas été ressentie comme nécessaire, le groupe s'étant contenté d'appuyer sa démarche sur des motions déposées au Conseil de ville.

Concernant la satisfaction des besoins, la commission note que la solution proposée vise à développer ce qui en fait existe déjà ; selon qu'on choisira une des deux variantes, on se privera de certaines activités. En outre, la commission constate que le projet ne satisfait qu'une part très réduite des besoins culturels d'une ville comme Delémont.

La commission, tout en saluant l'idée d'une architecture mobile, estime qu'elle aurait pu faire l'objet d'un plus grand effort d'imagination. La commission se demande si l'aménagement d'escaliers et de gradins sur cette place ne détruit pas son unité et sa polyvalence. Le site est bien choisi parce qu'il se trouve au cœur de la vieille ville ; les problèmes d'accès sont bien résolus.

L'exploitation du projet présente des lacunes : on n'a pas prévu de locaux annexes (toilettes, etc.) ; le montage et le démontage de la tente nécessitera l'engagement de spécialistes.

Le projet proposé est néanmoins suffisamment flexible et son exploitation est possible, sous réserve des remarques faites plus haut.

Le coût du projet et son exploitation n'ont pas été estimés par les auteurs.

La présentation du projet, bien qu'elle ne réponde pas exactement aux conditions du concours, est satisfaisante.

Delémont, deux ans après le concours

En décembre 1976, un groupe de travail du CCRD, urbanisme et patrimoine, décide de participer au concours de l'UP jurassienne. Après l'examen de l'inventaire des possibilités d'intervention, le groupe choisit d'orienter son travail de réflexion sur un espace ouvert situé dans la vieille ville, à Delémont, la place Neuve. Une intervention au Conseil de ville, en août 1976, avait évidemment déterminé cette option. C'est le premier anneau de ce long serpent que représente la problématique du projet d'animation et d'aménagement de la place Neuve, à Delémont.

Après la présentation de l'étude dans le cadre du concours de l'UP jurassienne, le groupe de travail élabore une politique qui devait permettre la réalisation du projet. Il formule une stratégie fondée sur le principe suivant : « Toute modification, tout changement (suppression de la circulation, équipements élémentaires, etc.) de la place Neuve ne seront réalisés qu'avec l'accord et la participation de la population

du quartier et des autorités. Le quartier pourrait se structurer en une collectivité compétente et reconnue par l'autorité communale. Cet organe aurait pouvoir de décision sur l'évolution de la stratégie. »

Qu'en est-il aujourd'hui ? Le 30 janvier de l'année dernière, le Conseil de ville acceptait, à une majorité évidente, le crédit de 21 000 francs prévu pour l'aménagement et le programme d'animation de la place Neuve durant une période expérimentale de six mois. La première étape était franchie ! Le premier obstacle sera dressé par la Société des arts et métiers de Delémont qui lance immédiatement un référendum contre cette décision. Il aboutit. Soumis au vote populaire, le crédit est alors refusé à une faible majorité. L'analyse du processus révèle des erreurs d'ordre tactique et surtout d'importantes lacunes dans l'information.

Toutefois, cet échec ne remet pas en cause la dynamique de l'action entreprise par le CCRD. Aujourd'hui les acquis subsistent et permettent l'ouverture d'une politique nouvelle :

- sensibilisation de la population ;
- adhésion et accord des autorités communales sur le principe et le crédit ;
- mise à disposition de la place pour les animations ponctuelles avec un crédit de 4000 francs porté au budget communal ;
- création d'une association « vieille ville », groupe de pression lié au CCRD ;
- succès des expériences d'animation.

En conclusion, le CCRD tient à faire la démonstration par l'action que la place Neuve correspond à un lieu idéal pour la réalisation de son projet, et que la population delémontaine trouverait un intérêt évident à l'utiliser comme zone piétonne, lieu de rencontre et d'animation.

Février 1979.

Le groupe de travail